

Recherches sociographiques



L'étude du patronage des partis provinciaux du Québec, de 1944 à 1970

Nicole Aubé, Raymond Hudon et Vincent Lemieux

Volume 13, numéro 1, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055562ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055562ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Aubé, N., Hudon, R. & Lemieux, V. (1972). L'étude du patronage des partis provinciaux du Québec, de 1944 à 1970. *Recherches sociographiques*, 13(1), 125-138. <https://doi.org/10.7202/055562ar>

Résumé de l'article

Notre recherche commencée au cours de l'été de 1971 se veut le départ d'une étude systématique du patronage des partis politiques au Québec, et ce pour une période de près de trente ans, soit de 1944 à 1970. Cette période comprend le deuxième « régime » Duplessis, ceux de Sauvé et de Barette, puis le gouvernement libéral de 1960-1966, enfin le retour de l'Union nationale avec Johnson, puis Bertrand. La période étudiée prend fin avec les élections d'avril 1970.

Dans cette note nous voudrions, premièrement, décrire les modalités de la recherche et les difficultés que nous y avons rencontrées ; en second lieu, définir la notion de patronage politique en l'inscrivant dans un schéma cybernétique du fonctionnement d'une société, et enfin, exposer les principaux éléments pertinents à la description d'une relation de patronage. Ces éléments ont pu être dégagés au cours de l'élaboration du schéma de codification établi en vue de l'analyse des données recueillies.

L'ÉTUDE DU PATRONAGE DES PARTIS PROVINCIAUX DU QUÉBEC, DE 1944 À 1970*

Notre recherche commencée au cours de l'été de 1971 se veut le départ d'une étude systématique du patronage des partis politiques au Québec, et ce pour une période de près de trente ans, soit de 1944 à 1970. Cette période comprend le deuxième « régime » Duplessis, ceux de Sauvé et de Barette, puis le gouvernement libéral de 1960-1966, enfin le retour de l'Union nationale avec Johnson, puis Bertrand. La période étudiée prend fin avec les élections d'avril 1970.

Dans cette note nous voudrions, premièrement, décrire les modalités de la recherche et les difficultés que nous y avons rencontrées ; en second lieu, définir la notion de patronage politique en l'inscrivant dans un schéma cybernétique du fonctionnement d'une société, et enfin, exposer les principaux éléments pertinents à la description d'une relation de patronage. Ces éléments ont pu être dégagés au cours de l'élaboration du schéma de codification établi en vue de l'analyse des données recueillies.

A) *Le choix des sources*

Il s'agissait au départ d'accumuler une série de « cas », c'est-à-dire d'événements précis constituant une relation de patronage, selon la définition que nous en donnerons.

Les sources que l'on peut utiliser à cette fin sont multiples : journaux et périodiques, ouvrages divers, mémoires d'hommes politiques, dossiers, rapports tels celui de la Commission d'enquête Salvas, Journal des débats, entrevues.

Nous avons choisi de consulter d'abord des quotidiens, ce qui nous permettait de couvrir de façon systématique toute la période à étudier, et d'avoir une vue globale du sujet qui nous occupe.

Notons cependant que la consultation de telles sources, qu'il s'agisse de quotidiens, d'hebdomadaires régionaux, et surtout de journaux partisans, présente le désavantage que les cas de patronage rapportés le sont souvent en raison de leur caractère négatif ou même scandaleux, alors que la définition que nous donnons du patronage n'implique nullement ce caractère. Il y a là un danger, dont il faut tenir compte, de fausser les résultats de l'étude.

* Cette note est la version quelque peu modifiée d'une communication présentée au 39^{ième} congrès de l'ACFAS, à Sherbrooke, le 15 octobre 1971.

C'est sans doute l'usage d'un autre type de sources au cours d'une étape ultérieure qui nous permettra de vérifier et, s'il y a lieu, de corriger cette distorsion.

Puisqu'il s'agissait avant tout de réunir un éventail assez complet de cas, nous avons commencé par effectuer quelques tests en vue de choisir le quotidien qui conviendrait le mieux à notre recherche.

Après avoir comparé les résultats d'une cueillette couvrant deux années dans *Le Soleil* et *Le Canada*, on a estimé que ce dernier constituait une source beaucoup plus utile. En effet, *Le Canada* étant à toute fin pratique un organe officiel du parti d'opposition au cours des années pour lesquelles nous l'avons consulté, il relevait une multitude de cas de patronage de la part du parti gouvernemental. De plus, ces cas étaient la plupart du temps identifiés et décrits de façon précise. Nous avons donc dépouillé *Le Canada* pour la période de 1944 à 1954, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la publication de ce journal.

Pour la période restante, de 1954 à 1970, nous avons consulté *Le Devoir*. Ce journal présente les cas de patronage de façon différente. Il traite la vie politique québécoise de façon plus globale et s'attache généralement beaucoup moins aux détails que le faisait *Le Canada*. Cependant, il nous a semblé offrir le meilleur élément de continuité par rapport au *Canada*, étant donné sa fonction, non pas nécessairement d'opposition au parti gouvernemental, mais tout au moins de critique de celui-ci. En outre, ce journal nous a été très précieux pour la cueillette des représentations sur le patronage, ce dont nous parlerons plus loin.

Nous avons recensé, en plus de ces quotidiens, le journal hebdomadaire *Vrai* pendant la durée de sa publication, soit de 1954 à 1959. Là encore c'est son attitude d'opposition au parti gouvernemental qui nous a incités à retenir cette source.

B) *La cueillette des cas*

La cueillette des cas s'est effectuée de la façon suivante : chaque cas était enregistré sur une fiche indiquant la source d'information, les agents de la relation de patronage : le patron et le client, les prestations échangées, enfin le lieu et le moment du cas de patronage.

Nous avons vite fait cependant de constater qu'un « cas » pouvait se révéler beaucoup trop complexe pour qu'on puisse réduire ses composantes à ces quelques identifications. C'est ainsi que lorsqu'est venu le moment de traiter des cas au moyen de l'analyse descriptive, la complexité des liens et des échanges entraînés par la relation de patronage nous a amenés à tenir compte de nouveaux éléments et de nouveaux caractères, au niveau des agents ou des prestations, et à les inclure dans l'analyse des données.

D'autre part, nous avons rencontré au cours de la cueillette un problème opposé, à savoir le manque d'information sur certains cas de patronage. Il est fréquent, par exemple, qu'une seule prestation soit identifiée dans la relation de patronage, celle qui est remise au client par le patron, ou l'inverse, alors que l'autre prestation demeure dans l'ombre. De même, certaines des catégories que nous avons dû ajouter à la codification, aux fins de l'analyse des cas, sont souvent difficiles et parfois impossibles à identifier, faute d'information. Remarquons que, d'une manière générale, *Le Canada* fut à cet égard plus riche en information que *Le Devoir*.

C) *Les représentations*

Outre la cueillette de cas de patronage, le recensement des quotidiens a été l'occasion de constituer un dossier considérable à propos des représentations sur le patronage. Ces représentations, venant d'hommes politiques, de journalistes ou de simples électeurs, peuvent traiter des conditions du patronage, de ses conséquences, ou consister plus simplement en un jugement sur l'existence du patronage.

Pour le moment nous avons laissé ce dossier en veilleuse, mais nous comptons bien en entreprendre l'analyse. Nous ne pouvons pour l'instant que souligner quelques distinctions élémentaires : représentations émises par des « agents » (candidats, organisateurs) ou des « témoins » (en particulier des journalistes) de l'exercice du patronage ; représentations favorables ou défavorables au patronage ; jugements favorables ou défavorables d'un point de vue administratif, économique, ou encore du point de vue de la moralité politique, etc.

D) *Les entrevues*

Parallèlement à la cueillette dans les journaux, nous avons mené, au cours de l'été, quelques entrevues avec des personnes susceptibles d'avoir été « agents » ou « témoins » de relations de patronage. Les informateurs ont été choisis assez arbitrairement, au hasard des rencontres et de leur disponibilité.

À un point plus avancé de la recherche, il sera possible de préciser le schéma d'entrevue, de poser des questions différentes suivant le type d'informateur, etc.

Ces premières entrevues ont été obtenues de quelques hommes politiques, de membres de cabinets ministériels, et, surtout, de journalistes (correspondants parlementaires). Les questions que nous avons posées visaient à savoir si l'interviewé avait la perception d'une évolution de l'exercice du patronage au cours de la période étudiée, et d'une différence dans l'exercice du patronage selon les partis politiques. L'information recueillie au cours de ces entrevues nous est déjà précieuse, en ce qu'elle nous a permis de formuler des vues d'ensemble du patronage politique autres que celle que nous offraient les journaux. Ces vues d'ensemble éclairent certains aspects du patronage dont les journaux parlent peu.

E) *Définition du patronage politique*

Dans cette section nous voudrions définir ce que nous entendons par patronage, et plus spécialement par patronage politique.

Le patronage, ou la clientèle, réfère à une relation entre deux termes, le patron et le client. Quand on qualifie cette relation de politique, on réfère à certaines propriétés des ensembles sociaux où se produit le patronage. C'est ce que nous allons maintenant tenter d'explicitier.

Commençons par ces propriétés dites politiques des ensembles sociaux. Nous adopterons ici une vue cybernétique des phénomènes politiques. Des *gouvernants* sont chargés de la *sélection politique*, *transduite* de façon *ministérielle* à des *fonctionnaires* qui, exerçant ou non leur capacité de *sélection administrative*, la *transduisent* de façon *administrative* aux *gouvernés*, lieu de l'*effection politique*. Le processus peut également parcourir le chemin inverse :

À l'aide de ce schéma on arrive à la définition suivante du patronage politique, et plus particulièrement du patronage politique des partis :

1. Comme nous l'avons déjà indiqué, la relation patron-client prend place dans la phase de la *transduction politique*, que le patron soit un gouvernant (ou l'associé d'un gouvernant) et le client, un gouverné ; ou encore que le patron soit un gouvernant et le client un autre gouvernant, mais qui lui est subordonné dans l'organisation du parti. Dans ce dernier cas il suffit de considérer le parti comme une organisation emboîtée dans l'organisation gouvernementale, pour revenir au premier cas, celui d'une relation entre gouvernant (du parti) et gouverné (du parti).

2. Cette relation, contrairement à celles qui appartiennent à la transduction ministérielle ou administrative, a un caractère *non-extensif*. Nous entendons par là qu'elle ne s'applique pas à tous les agents qui auraient qualité de client dans un champ donné, alors que la transduction administrative, à l'opposé, tend à cette extension universelle. Tous les gouvernés de soixante-cinq ans ou plus ont droit à la pension de vieillesse, alors que tous les électeurs n'ont pas droit à la poignée de main du député. Nous retrouvons la distinction de Parsons entre le caractère *universaliste* de la transduction administrative, et le caractère *particulariste* de la transduction politique par voie de patronage.

3. On pourrait ajouter que la relation de patronage est également *non-transitive*. Le client d'un patron inférieur n'est pas nécessairement le client du patron supérieur de ce patron inférieur. Dans la transduction ministérielle ou administrative on a au contraire transativité. Les publics du Ministère de l'agriculture sont aussi ceux des gouvernants qui chargent les fonctionnaires de l'Agriculture de s'occuper plus spécialement de ces publics.

4. Mais ces traits demeurent insuffisants à cerner ce qui nous semble être la « fonction » du patronage politique. Non seulement le patronage s'oppose à la transduction ministérielle ou administrative, mais le plus souvent il s'y substitue, et plus généralement encore il transforme des relations de pouvoir qui ont un caractère impératif ou « submissif » pour ceux qui les subissent, en de nouvelles relations qui ont un caractère plus délibératif. Cette première transformation, opérée grâce au patron, est toutefois faite en vue d'une autre, qui transforme, à son profit, des relations délibératives en relations plus impératives. Autrement dit, et pour prendre un exemple simple, si le patron obtient contre « l'administration » un contrat pour un de ses organisateurs d'élection, c'est pour obtenir grâce à ce dernier que la compétition électorale tourne à son avantage, et que lui ou son parti domine mieux ainsi la sélection politique.

En résumé, la notion du patronage politique qui est utilisée dans notre recherche peut être définie de la façon suivante : c'est une relation de transduction politique, non-extensive (ou particulariste) et non-transitive par laquelle le patron transforme le « submissif » en plus délibératif, pour transformer le délibératif en plus impératif. Les relations de patronage ainsi définies, et où le patron appartient à un parti provincial du Québec, constituent l'objet de la recherche. Seuls ont été retenus les cas qui se conformaient à cette définition.

F) *Une étape dans l'analyse : la description*

L'analyse des cas retenus constitue en elle-même une opération complexe. Pour vérifier la pertinence de notre conception du patronage politique, nous avons plus particulièrement à identifier les agents impliqués dans la relation de patronage d'une part, et à préciser la nature des prestations échangées entre le patron et le client d'autre part. Si nous voulons saisir le phénomène, nous avons d'abord à le décrire.

En nous inspirant de notre modèle du patronage politique, et en nous référant aux données empiriques retenues dans le cours de l'opération de cueillette, nous avons tenté de ramasser de la façon la plus économique possible les éléments jugés pertinents à une description fidèle d'une relation de patronage. Les principaux éléments retenus ou les composantes de ces éléments sont identifiés par une série de codes qui sont présentés en annexe à cette note.

La description d'une relation de patronage peut être faite à partir de trois grands types d'informations :

- 1) Où se situe, dans le temps, la relation étudiée, et qui informe, ou quelle est la source d'information ?
- 2) Quels sont les agents qui participent à la relation de patronage, quel est leur rôle respectif et quelles sont leur principales caractéristiques ?
- 3) Quelles sont les prestations échangées de part et d'autre, entre le patron et le client, et quelle est la nature de ces prestations ?

Comme nous pouvons le pressentir, les réponses apportées aux deux derniers groupes de questions sont les plus pertinentes à la description d'une relation de patronage. Le premier groupe d'informations n'est cependant pas complètement inutile, même s'il ne nous fournit pas d'indications particulièrement éclairantes sur la relation de patronage elle-même.

G) *Repérage de la relation de patronage*

Les quelques informations contenues sous le premier titre, tout en ne servant pas de façon immédiate à l'analyse de la relation de patronage, peuvent être utiles dans le cadre d'une analyse plus générale de la pratique du patronage par les partis politiques au Québec.

Ainsi le fait de situer dans le temps une relation de patronage rend possible, à partir des informations sur les agents participants et les prestations échangées, une analyse évolutive de la pratique du patronage selon les différents gouvernements de 1944 à 1970. Cette analyse évolutive pourrait être intéressante tant au plan de la fréquence qu'au plan de la modalité des relations de patronage selon les différents gouvernements.

Il importe, au niveau de ces informations d'ordre général, de préciser la nature de nos sources d'information. Une information sur une relation de patronage recueillie dans un quotidien, par exemple, jouit d'un caractère de « véracité » différent de celle recueillie dans un rapport de commission royale d'enquête. Nous avons d'ailleurs déjà souligné le caractère particulier des informations recueillies dans les journaux.

Enfin, il peut être intéressant de bien identifier notre informateur ou la personne qui, s'il y a lieu, a fourni l'information rapportée par un journaliste. Dans cette optique, nous jugeons pertinent de décrire le sens de son allégeance partisane et de préciser le poste qu'il occupe dans le processus de la régulation gouvernementale.¹

H) *Les agents*

Une relation de patronage, comme nous l'avons déjà souligné, réfère à un lien entre un patron et un client, le client étant subordonné au patron dans le cadre de la régulation gouvernementale ou dans le cadre plus restreint de l'organisation d'un parti politique. C'est à partir de cette première caractéristique d'une relation de patronage que nous aborderons la description des agents qui y jouent un rôle.

L'orientation partisane du patron et du client doit d'abord être précisée. Elle nous indique que, de façon générale, le patron et le client sont rattachés au même parti politique. Cependant, il arrive que l'orientation partisane de ces deux principaux agents soit différente, ce qui donne une signification toute particulière à la relation de patronage. Nous rencontrons cette particularité quand, pour nous référer à des cas précis, l'organisation centrale d'un parti offre une somme d'argent assez alléchante à un candidat d'un parti adverse dans le but de l'inciter à se retirer de la compétition électorale dans son comté, ou quand un candidat intervient dans l'attribution d'un emploi à un électeur neutre ou considéré comme neutre dans l'espoir de recevoir son vote en retour.

La description des agents dans la relation de patronage politique demeure très incomplète si nous nous en tenons à préciser leur orientation partisane. Nous savons que le patron occupe un poste gouvernemental ou partisan supérieur à celui occupé par le client, mais il convient de bien définir les postes respectivement occupés par le patron et le client si nous voulons évaluer la distance relative qui sépare ces deux agents de la relation de patronage.

C'est pourquoi les agents sont regroupés en grandes catégories, selon les postes occupés dans le processus de la régulation gouvernementale. Une première catégorie est constituée des agents qui participent à la phase de la sélection politique ou qui y ont participé directement à un moment donné : premier ministre, cabinet ministériel, ministre, député, etc. Dans une deuxième catégorie, sont identifiés les agents qui sont rattachés à la phase de la transduction politique : il s'agit particulièrement des organisations partisans aux niveaux de la province, de la région, de la circonscription ou de la localité. Par la suite, sont regroupés les agents plus immédiatement affectés aux postes de fonctionnaires. Ces agents sont rassemblés en deux sous-catégories distinctes, soit les fonctionnaires qui tombent sous la responsabilité immédiate d'un gouvernant (il s'agit en l'occurrence des ministères), et les quasi-fonctionnaires jouissant d'une plus grande autonomie, ou se trouvant sous la responsabilité plus immédiate d'un administrateur, de commissaires, ou d'un conseil d'administration, tels la Régie des alcools, la Commission de la fonction publique, l'Hydro-Québec, etc. Enfin, les agents peuvent occuper des postes de gouvernés.

¹ Voir le *schéma cybernétique* ci-dessus.

Dans cette dernière catégorie, nous distinguons quatre types principaux d'agents :

- 1) les « appareils politiques » locaux ou encore les municipalités, les commissions scolaires, les fabriques ;
- 2) les « institutions » telles un hôpital, une maison d'enseignement, une compagnie ;
- 3) les groupes et les associations tels les groupes d'affaires, les organisations professionnelles, les clubs sociaux, etc. ;
- 4) les « particuliers », comme, par exemple, un parent ou un ami du patron, ou simplement un individu électeur, un commerçant, un entrepreneur, etc.

Ces premières opérations permettent de mieux saisir la situation de deux agents essentiels dans la relation de patronage. Jusqu'ici, cependant, nous n'avons décrit la relation de patronage que dans sa forme la plus simple. La réalité se manifeste souvent de façon plus complexe : le client et le patron ont souvent à compter avec le concours d'autres agents.

Ainsi, il se produit fréquemment que le patron distribue des prestations dont il n'a pas lui-même le contrôle, du moins selon les règles institutionnelles. Un permis d'hôtellerie ne sera « normalement » accordé que sous le contrôle de la R.A.Q. ; celle-ci est alors la *source* dispensatrice de la prestation qu'un patron veut transmettre à un client. Le député qui obtient qu'un tel permis soit émis au nom de l'un de ses organisateurs n'exerce pas un contrôle absolu sur cette émission ; il doit à tout le moins compter avec la collaboration de fonctionnaires ou d'administrateurs de la R.A.Q. C'est pourquoi nous jugeons utile d'identifier cette source dispensatrice de la prestation remise au client par le patron, de la même manière que ces derniers ont auparavant été identifiés. Le fait que le patron soit lui-même cette source de prestations n'est toutefois pas exclu.

Dans des cas plus complexes, le patron et le client peuvent ne pas se trouver en relation directe. L'intervention d'un *intermédiaire partisan* doit alors être soulignée ; il est identifié de la même manière que le patron et le client. Cet intermédiaire partisan peut occuper un poste similaire à celui du client dans le processus de la régulation gouvernementale. Ce serait le cas d'un organisateur qui, ami du ministre, obtiendrait que ce dernier se rende à la demande d'emploi formulée par un autre organisateur. L'intermédiaire partisan peut aussi occuper un poste supérieur à celui occupé par le client, tout en étant subordonné au patron dans le processus de la régulation gouvernementale. Ce serait le cas d'un député qui intervient pour que le ministre accorde un important contrat à un entrepreneur. Il se peut enfin que l'intermédiaire partisan soit au même niveau que le patron.

Il importe cependant de ne pas confondre une relation de patronage où l'on retrace la présence d'un intermédiaire partisan avec une relation *double* de patronage. Présentons sommairement, à l'aide d'un exemple, ce que nous entendons par relation double de patronage. À la suite de la mise en chantier d'importants travaux de voirie dans son comté, le député décide d'exercer un contrôle dans l'attribution des emplois à caractère occasionnel nécessités pour la réalisation de ces travaux. Il répartit ces emplois parmi un certain nombre de localités de sa circonscription tout en confiant à ses organisateurs locaux le soin de les distribuer parmi les électeurs au sein même de

la localité. On voit que les organisateurs locaux jouent plus qu'un simple rôle de médiation. Ils ont eux aussi la possibilité d'attribuer ces emplois dans le cadre de relations avec les électeurs de la localité. Dans un premier temps, le député est un patron pour ses clients, les organisateurs ; mais dans un deuxième temps, ceux-ci deviennent à leur tour patrons face à leurs clients, les électeurs de la localité. Si le député avait transmis à ses organisateurs locaux une liste exhaustive des électeurs à qui attribuer les emplois au niveau de la localité, ces organisateurs n'auraient été en somme que des intermédiaires d'une relation de patronage.

Il importe ici de souligner une difficulté couramment rencontrée dans la description de ces relations particulières. Même si, objectivement, il est possible de déterminer que les organisateurs locaux jouent un simple rôle de médiation, il arrive que les électeurs perçoivent l'organisateur local comme un véritable patron. Dans ce cas, nous nous en tenons à la perception qu'ont les agents de la relation de patronage politique, c'est-à-dire à la définition qu'ils en donnent.

Nous avons déjà précisé que la relation entre les patrons et leurs clients appartient à la phase de la transduction politique dans le processus de la régulation gouvernementale. Il arrive cependant que des fonctionnaires soient impliqués dans une relation de patronage. Pour identifier le rôle de ces agents nous les disons alors *instruments administratifs* ou *ministériels*. Ils sont considérés comme instruments *administratifs* quand ils transmettent eux-mêmes la prestation accordée au client par le patron ; ils sont instruments *ministériels* quand ils remettent au patron la prestation que celui-ci transmet au client.

Enfin, en ce qui concerne l'identification des agents et la description de leur rôle dans la relation de patronage, il peut être intéressant de préciser quel est celui, du patron ou du client, qui a pris l'initiative de la relation. Une relation du patronage amorcée par le client a une signification différente d'une relation qui aurait été amorcée par le patron. L'électeur qui écrit à un candidat, en période électorale, pour obtenir un réfrigérateur en retour duquel il offre l'assurance de son appui, s'engage autrement que si l'offre vient du candidat même.

I) *Les prestations échangées*

Lorsque nous réussissons à identifier correctement les agents dans la relation de patronage et à cerner leur rôle, nous franchissons une étape importante de la description. Un autre groupe d'éléments essentiels doit cependant être présenté : les prestations échangées entre patron et client dans le cadre de la relation de patronage.

Tout d'abord, une prestation qui fait l'objet d'une relation de patronage entre le patron et le client peut revêtir une signification *positive* ou bénéfique pour la partie à laquelle elle est destinée, ou bien une signification *négative* ou maléfique. De plus, dans chacun de ces cas, la prestation peut être *donnée*, ou accordée, ou tout simplement *promise*. Diverses combinaisons de marchandage sont alors possibles ; limitons-nous à citer quelques exemples. Un candidat *procure* un emploi à un électeur et attend qu'en retour celui-ci lui *promette* son vote. Le même candidat peut *promettre* le paiement d'un compte d'hôpital d'un électeur, si celui-ci *promet* de voter pour lui. Un député

obtient une subvention pour une municipalité dont les membres *ont manifesté* par leur vote un appui non équivoque. Un député *fait perdre* l'emploi d'un garde-chasse parce que ce dernier *a travaillé* pour le candidat adversaire. Un ministre *promet* des contrats à un bureau d'ingénieurs après que ces derniers *eurent versé* une contribution à la caisse du parti. Il demeure possible qu'une prestation en apparence bénéfique pour le client soit plutôt perçue par lui comme insuffisante et par là trouve une valeur négative. Cette caractéristique pourrait être intéressante pour l'analyse mais elle est la plupart du temps impossible à déceler.

Après que les prestations échangées de part et d'autre aient été en quelque sorte étiquetées de la manière que nous venons de décrire, il convient de procéder à une description plus empirique. La nomenclature des prestations (voir l'annexe) suffit à faire voir qu'un éventail très large des possibles est couvert, allant du « job » à la simple poignée de main (« reconnaissance »), en passant par le vote, la bourse d'étude, la location d'immeuble, etc.

J) Conclusion

Évidemment, les quelques phases et opérations que nous venons de décrire ne constituent qu'une étape dans le plan global de la recherche.

Elles nous ont cependant amenés à préciser et à définir plus systématiquement notre notion du patronage politique. De plus, elles nous ont permis de décrire de façon beaucoup plus élaborée ce qu'est une relation de patronage en cernant le mieux possible les éléments qui y apparaissent comme essentiels.

De façon plus générale, cette première étape nous a permis de constater un peu mieux que « tout homme, dans son effort de culture scientifique, s'appuie non pas sur une, mais bien sur deux métaphysiques et que ces deux métaphysiques naturelles et convaincantes, implicites et tenaces, sont contradictoires ». Gaston Bachelard rappelle ainsi que tout progrès scientifique n'est possible que grâce à la dialectique continuelle entre le rationalisme et le réalisme, le modèle et les faits.

Nicole AUBÉ
Raymond HUDON
Vincent LEMIEUX

*Département de science politique,
Université Laval.*

ANNEXE : PRINCIPALES CATÉGORIES DESCRIPTIVES D'UN CAS
DE PATRONAGE *

I. REPÉRAGE DE LA RELATION DE PATRONAGE

- A) Sources d'information
- Journaux :
 - *Le Devoir* ;
 - *Le Canada* ;
 - *Le Soleil et L'Événement* ;
 - *Montréal-Matin* ;
 - ...
 - *Vrai* ;
 - *Québec-Presse* ;
 - ...
 - *L'Appel* ;
 - *Portneuf-Presse* ;
 - *Le Saint-Laurent* ;
 - ...
 - Autres.
 - Publications partisans :
 - *La Réforme* ;
 - *Le Temps et Le Temps Nouveau* ;
 - ...
 - Documents électoraux (P.L.-Q.) ;
 - " " (U.-N.) ;
 - " " (P.Q.) ;
 - " " (R.C.) ;
 - ...
 - Autres.
 - Revues ou périodiques :
 - *Le Magazine MacLean* ;
 - ...
 - Revues à caractère scientifique ;
 - ...
 - Rapports ou notes de recherches ;
 - ...
 - Autres.
 - Publications d'associations ou groupes :
 - *Le SFPQ* ;
 - ...
 - Autres.
 - Rapports de commissions royales d'enquête :
 - Salvas ;
 - ...
 - Autres.
 - Publications gouvernementales :
 - Comptes Publics ;
 - ...
 - *La Gazette officielle* ;
 - ...
 - Autres.
 - Documents parlementaires :
 - Journal des Débats ;
 - Procès-verbaux ;
 - ...
 - Autres.
 - Entrevues avec agents :
 - Ministre ;
 - Ex-ministre ;
 - Député ;
 - Ex-député ;
 - Ex-candidat ;
 - ...
 - Organisateur ;
 - Ex-organisateur ;
 - ...
 - Fonctionnaire ;
 - Ex-fonctionnaire ;
 - ...
 - Individu ;
 - ...
 - Autres.
 - Entrevues avec observateurs :
 - Journaliste ;
 - Fonctionnaire ;
 - Individu ;
 - Autres.

* Les catégories de cette annexe sont présentées ici pour indiquer concrètement comment peut être codifié un cas de patronage, si l'on adopte le schéma d'analyse proposé dans cette note de recherche.

- B) *Informateur*
- Orientation partisane (ou sens de l'allégeance) :¹
 - Libéral ;
 - Union Nationale ;
 - Parti Québécois ;
 - Créditiste ;
 - ...
 - Neutre ou considéré comme neutre ;
 - Partisan au niveau fédéral ;
 - Information insuffisante.
 - Poste occupé dans le processus de la régulation gouvernementale :
 - Phase de la sélection politique ;
- Phase de la transduction politique ;
 - Phase de la sélection administrative :
 - Ministères ;
 - Corporations publiques, régies, commissions, etc ;
 - Phase de l'effection politique :
 - « Appareils politiques » locaux ou collectivités plus limitées ;
 - « Institutions » ;
 - Groupes ou associations ;
 - « Particuliers » ;
 - Information insuffisante.

II. LES AGENTS

- A) *Patron*²
- Phase de la sélection politique :
 - Premier ministre ;
 - Cabinet (gouvernement) ;
 - Ministre ;
 - Député ;
 - Conseiller législatif ;
 - Ex-ministre ;
 - Ex-député ;
 - Ex-candidat ;
 - Autre.
 - Phase de la transduction politique :
 - Organisation partisane (niveau central) ;
 - (niveau régional) ;
 - (niveau de la circonscription) ;
 - (niveau local) ;
 - ...
 - Autre.
- Phase de la sélection administrative :
 - Ministères :
 1. Voirie ;
 2. Travaux publics ;
 3. Agriculture et Colonisation, Terres et Forêts ;
 4. Bien-Être Social, Santé (Affaires sociales) ;
 5. Justice ;
 6. Transports ;
 7. Éducation, Affaires culturelles ;
 8. Richesses naturelles ;
 9. Autre.
 - Corporations publiques, régies, commissions :
 1. Régie des Alcools du Québec : R.A.Q. ;
 2. Commission de la Fonction publique (Commission du Service civil) : C.F.P. (c.s.c.) ;

¹ L'orientation partisane des agents dans la relation de patronage (patron, client, intermédiaire partisan, source dispensatrice de la prestation qui constitue l'objet de la relation de patronage) sera identifiée de la même façon.

² Le même mode d'identification est employé pour décrire le client, la source dispensatrice de la prestation qui fait l'objet de la relation de patronage, l'intermédiaire partisan, l'instrument administratif ou « ministériel », sauf que dans ce dernier cas, nous précisons le sens de la transaction effectuée au lieu de préciser l'orientation partisane.

3. Commission des accidents de travail,
Commission du salaire minimum : C.A.T., C.S.M. ;
 4. Commission des Allocations sociales : C.A.S. ;
 5. Hydro-Québec : H.-Q. ;
 6. Service des Achats : S.A. ;
 7. Régie des transports : R.T. ;
 8. Office du crédit agricole : O.C.A. ;
 9. Autre.
- Phase de l'effectation politique :
- « Appareils politiques » locaux ou collectivités au niveau de :
 - Comté ;
 - Municipalité ;
 - Commission scolaire ;
 - Fabrique ;
 - Autre.
 - « Institutions » :
 - Hôpital ;
 - Maison d'enseignement ;
 - ...
 - Compagnie ;
 - ...
 - Autre.
 - Groupes ou « associations » :
 - Groupes d'affaires ;
 - Organisations professionnelles ;
- Groupes de travailleurs ;
 - Clubs sociaux ;
 - ...
 - Organisations de loisirs ;
 - Organisations de charité ;
 - Communautés religieuses ;
 - Autre.
- « Particuliers » :
- Parent ;
 - Ami ;
 - Individu ;
 - Commerçant ou producteur indépendant ;
 - Entrepreneur ;
 - Bureau d'ingénieurs, d'avocats, d'architectes, etc ... ;
 - Information insuffisante.
- B) *Instrument administratif ou « ministériel »*³
- Sens de la transduction :
- Instrument « ministériel » ;
 - Instrument administratif ;
 - Information insuffisante.
- C) *Instigateur*
- Patron ;
 - Client ;
 - Information insuffisante.

III. LES PRESTATIONS ÉCHANGÉES

A) *Signification ou compréhension de la prestation échangée*

- Positif (promis) ;
- Positif (donné) ;
- Négatif (promis) ;
- Négatif (donné) ;
- Information insuffisante.

B) *Identification empirique*

- « Job » ;
- « Position » ;
- « Situation » ;
- Promotion ;
- Augmentation de salaire ;
- Services professionnels ;

³ Il apparaît évident que les agents pouvant être identifiés comme instruments « ministériels » ou administratifs se retrouveront exclusivement à la phase de la sélection administrative (ministères ou régies, corporations publiques, etc.).

- ...
- Emploi dans l'entreprise privée ;
- Autre.

- Subvention ou octroi ;
- Contrat ;
- Permis ;
- Achat ;
- Concession ;
- Location ou don de « machine-rie » ;
- Location d'immeuble ;
- Placements ;
- Autre.

- Travaux de voirie ;
- Travaux de drainage (heures de « bull ») ;
- ...
- Autre.

- ...
- Argent ;

- Commission ;
- Paiement de compte (créances) ;
- Bourses ;
- Articles ménagers ;
- Biens de consommation ;
- ...
- Aide sociale ;
- Autre.

- Vote ;
- Allégeance ou partisanerie ;
- Appui officiel ;
- Changement d'allégeance ;
- Travail d'élection ou d'organisation ;
- Information ;
- Contribution à la caisse du parti ;
- Candidature ;
- Autres « services partisans ».

- « Protection » judiciaire ;
- Assistance judiciaire ;
- Assistance technique ou professionnelle ;
- « Protection » administrative ;
- Assistance administrative ;
- ...
- Autre.

- Inauguration ou bénédiction ;
- Présence à une manifestation
 - partisane ;
 - publique ;
 - sociale ou professionnelle ;
- Titre attaché à la profession ;
- Décoration, médaille ou titre honorifique ;
- « Amitié » ou bonnes relations ;
- Identification du parti ;
- « Reconnaissance » ;

- Information insuffisante.